

Garantie emprunteur Macif : une meilleure couverture et plus de pouvoir d'achat, en toute sérénité

La décision du 12 janvier dernier, rendue par le Conseil Constitutionnel, confirme le droit, pour l'ensemble des 6 millions de français détenteurs d'un crédit immobilier ainsi que pour tout individu qui aspire à devenir propriétaire, de changer d'assurance emprunteur, tout au long de leur prêt. Depuis plus de 10 ans, le groupe Macif accompagne ses sociétaires propriétaires dans le changement d'assurance emprunteur. Son contrat Garantie Emprunteur offre la couverture la plus complète possible⁽¹⁾, y compris en cas de risque aggravé du fait d'une maladie ou d'un handicap. A la clé, une meilleure couverture, des économies pouvant atteindre plus de 17 000€⁽²⁾ pour certains profils d'emprunteurs sur la durée totale d'un prêt immobilier et la prise en charge intégrale de l'ensemble des démarches pour changer d'assurance.

Une meilleure couverture ⁽¹⁾

- **Un contrat simple incluant toutes les garanties requises par le prêteur.**
- **Des garanties sans surprise** : prise en charge du capital restant dû du prêt en cas de décès, prise en charge des mensualités du crédit en cas d'incapacité de travail quelle que soit la situation de l'emprunteur au moment du sinistre (en activité ou non), et en cas d'invalidité totale ou partielle⁽³⁾.
- **Une assistance Retour à l'Emploi⁽⁴⁾** automatiquement accordée pour épauler les emprunteurs qui perdent leur emploi en cours de prêt, quelle qu'en soit la cause et indépendamment de la souscription d'un contrat couvrant la Perte d'Emploi⁽⁵⁾.
- Une étude spécifique des demandes **des personnes présentant des antécédents médicaux.**
- **Un certificat d'équivalence de garanties⁽⁶⁾** accompagne les contrats pour en garantir l'acceptation par le prêteur. Avec les excellentes garanties de base de la Garantie Emprunteur de la Macif et le certificat d'équivalence, l'emprunteur est assuré de disposer de garanties meilleures qu'auparavant.

Un gain de pouvoir d'achat pour tous les profils d'emprunteurs

Profil d'emprunteur(s)	Couple de 27 ans, cadres, non fumeurs, crédit de 200 000€ sur 25 ans	Couple de 37 ans, employé, non fumeur, crédit de 150 000€ sur 20 ans	Couple de 47 ans, employés, non fumeur, crédit de 150 000€ sur 15 ans
Coût de l'assurance bancaire	25 000€	20 400€	12 600€
Coût de la GEM	7 623€	8 012€	8 821€
Economies réalisées	17 377€	12 388€	3 779€

Un accompagnement unique du changement d'assurance

- **Une souscription accessible totalement en ligne depuis plus de 10 ans**, y compris étude médicale, pour disposer d'une proposition contractuelle en quelques minutes.
- Option de **signature électronique du contrat** depuis février 2018.
- Libre accès à une **plateforme téléphonique d'experts conseils** sur l'assurance et le crédit 6 jours/7, de 8h à 20h, avec décroché à 98% en moins d'une minute.
- **Un mandat de gestion qui permet la prise en charge intégrale de toutes les formalités** de changement d'assurance auprès de la banque pour le compte des emprunteurs.

Souscription possible dans les **530 Points d'accueil Macif**, sur **garantie-emprunteur-macif.fr** ou par téléphone **au 04 78 62 16 62** (coût selon opérateur).

(1) Les garanties sont accordées dans les conditions et limites du contrat souscrit. GEM est assuré par Macif-Mutualité, mutuelle régie par le Livre II du Code de la mutualité.

(2) Exemple d'économies au 01/02/2018 pour un couple de cadres non fumeurs de 27 ans assurés chacun à 100% en décès/incapacité/invalidité empruntant 200.000€ sur 25 ans au taux de 1,80%; coût moyen d'une assurance proposée par la banque : 25.000€ sur la durée du prêt (avec un TAEA de 0,88%), contre 7.623€ pour la GEM (et un TAEA de 0,28%), soit une économie équivalent à plus de 0,60% de taux de crédit.

(3) Prise en charge de la totalité de la mensualité assurée en cas d'invalidité supérieure ou égale à 50%, et prise en charge partielle en cas d'invalidité comprise entre 33% et 50%.

(4) L'assistance « Aide au Retour à l'Emploi » est assurée par IMA Assurances, entreprise régie par le code des assurances.

(5) L'option « Perte d'Emploi » est assurée par MNCAP, entreprise régie par le code de la mutualité, et permet la couverture de tout ou partie des échéances de prêt en cas de chômage. Selon les dispositions du contrat.

(6) Le certificat d'équivalence Macif permet à l'emprunteur de bénéficier du meilleur des garanties entre celles de la note d'information du contrat Garantie Emprunteur Macif et du contrat précédemment détenu en cas de changement d'assurance - hors restrictions exprimées en conditions particulières.



Groupe aux valeurs mutualistes, nous réunissons plus de 5 millions de sociétaires et clients pour protéger ce qui est essentiel à chacun – sa vie, ses proches, ses biens. Gérant plus de 18,4 millions de contrats au 1^{er} janvier 2017 (en assurances de dommages, santé/prévoyance, banque et assurance vie), le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 6,293 milliards d'euros en 2016. Plus d'infos sur **www.macif.fr**

**Contacts
Presse**

Amandine Boideau • 01 55 31 62 59 - 07 50 14 95 46 - aboideau@macif.fr
Sophie Gaucher • 01 55 31 67 18 - 06 28 11 56 38 - sgaucher@macif.fr